

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA  
RECHERCHE ET DE L'INSERTION  
PROFESSIONNELLE**

Paris, le  2 AOÛT 1995

DIRECTION DES LYCÉES ET COLLÈGES

Sous-direction des formations générales  
et technologiques

Bureau des enseignements en lycée

YH/ML/

Affaire suivie par M. Yves HASSAN

☎ 49 55 39 91

Télécopie : 49 55 22 73

Monsieur,

Comme suite à votre lettre du 29 mai 1995, relative aux ateliers de pratique « technologies de l'information et de la communication », j'ai l'honneur de vous informer qu'un dispositif transitoire a été prévu pour les élèves de seconde ayant suivi cet atelier durant l'année scolaire 1994-1995. Ils pourront le continuer en classe de première durant l'année scolaire 1995-1996 et en terminale durant l'année scolaire 1996-1997 et être évalués au baccalauréat de la session 1997.

Veuillez agréer, monsieur, l'expression de ma considération distinguée

Monsieur Jacques Baudé  
Président de l'Enseignement Public  
et Informatique  
13 rue du Jura  
75013 PARIS

Le Directeur des Lycées et Collèges

  
Alain BOISSINOT